



ETATS GENERAUX DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE

JEUDI 22 OCTOBRE 2009

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE MARTIN

PRESIDENT DE L'UPA

DEVANT

MONSIEUR LAURENT WAUQUIEZ

SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'EMPLOI

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le pays a-t-il entendu notre appel à développer l'économie de proximité contre les dérives de la finance et les aléas de la mondialisation ?

Le Chef de l'Etat, le gouvernement et les pouvoirs publics locaux ont-ils perçu la nécessité de s'appuyer sur les 2,5 millions d'entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité pour relever notre économie et la sortir durablement de l'ornière ?

Votre présence ici ce matin tend à montrer que l'édition 2008 des Etats généraux de l'économie de proximité a porté ses fruits et je tiens à vous remercier vivement, Monsieur le ministre, de votre présence au milieu des représentants de l'artisanat et de l'économie de proximité.

Pourtant, je crains que le message ne soit pas encore totalement passé, ce qui m'amène à vous exposer quelques unes de nos doléances.

Mais auparavant, quel bilan devons-nous tirer des derniers mois ?

D'abord, que l'artisanat en temps de crise fait figure d'amortisseur économique et social.

Certes, la dernière enquête en cours de finalisation sur l'activité des entreprises artisanales, fait état d'une baisse de chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre consécutif.

Pourtant depuis un an l'activité des 920.000 entreprises artisanales n'a régressé que de 4,5%.

C'est beaucoup trop bien sûr sachant que ce chiffre global cache des réalités douloureuses : des chefs d'entreprise qui se battent encore aujourd'hui pour faire rentrer de l'argent dans les caisses, régler les échéances, pour garder leurs salariés et passer le cap de la crise.

Mais c'est peu si l'on regarde les dégâts subis par d'autres secteurs tels que l'industrie.

Je note surtout que la baisse d'activité dans l'artisanat a peu d'impact sur l'emploi.

16% des entreprises artisanales ont encore embauché au cours du premier semestre 2009.

Je veux profiter de cette tribune d'ailleurs pour redire que notre Union est dirigée par des artisans et qu'elle n'a d'autre ambition que de développer l'activité des entreprises de l'économie de proximité.

Certains s'apitoient sur le sort des « petites entreprises », des « petits artisans », d'autres se les approprient et prétendent les défendre en même temps que les grands groupes ou les entreprises de taille moyenne.

Comme si dans la compétition économique, les intérêts du banquier, de l'assureur, de la PME exportatrice et de l'artisan ou du commerçant de proximité pouvaient se confondre.

A l'UPA on ne parle pas à la place des artisans ou de nos collègues du commerce indépendant, nos actions sont guidées par notre expérience et notre expertise de l'entreprise.

Ainsi, dès l'automne 2008, nous avons demandé que les entreprises en difficulté puissent obtenir des reports de paiement auprès de l'ensemble des organismes sociaux.

Oui, ce n'est pas au moment où l'activité ralentit, où les clients se font rares et que la trésorerie vire au rouge, qu'il faut exiger le paiement des échéances !

Entendons-nous bien, le souhait de l'UPA n'est pas de laisser filer les déficits ni de préparer une protection sociale au rabais, simplement il y a des solutions temporaires intelligentes qui peuvent permettre à l'entreprise de passer un mauvais cap.

Je me réjouis d'avoir trouvé ce terrain d'accord avec le gouvernement et les organismes sociaux.

Plus globalement, l'UPA considère que la France a utilisé les bons leviers.

Nous apprécions les exonérations de cotisations accordées aux entreprises de moins de 10 salariés qui embauchent pendant la crise et l'annonce du Président de la République que la mesure sera prolongée de 6 mois, jusqu'à juin 2010.

Et je sais, Monsieur le ministre, que vous vous êtes fortement impliqué pour obtenir ce délai supplémentaire.

Notre seul regret est que la mesure reste limitée :

- seuls les salaires inférieurs à 1,6 SMIC sont éligibles à ces exonérations, autant dire une minorité des salariés de l'artisanat. L'UPA continue d'appeler à exonérer de cotisations les salaires allant jusqu'à 2,2 SMIC ;
- limite temporaire ensuite : le succès de cette mesure sur les bas salaires mériterait qu'elle soit pérennisée au-delà de la crise.

Voilà tout le bien que nous pensons de la mesure que vous avez vous-même porté et présentée lors d'une conférence de presse à l'UPA.

Nous avons apprécié aussi la réactivité de l'exécutif, d'une part pour empêcher une faillite générale du système, et d'autre part pour contraindre les banques à assurer leur mission première : soutenir l'activité économique.

Nous avons en particulier approuvé le dispositif de médiation du crédit.

Aujourd'hui encore, des représentants de l'UPA dans les territoires et ils sont nombreux dans cette salle, jouent le rôle de « tiers de confiance ».

Tout artisan qui est en conflit avec son établissement bancaire, peut s'adresser à cette personne référente qui l'aidera à trouver une solution adaptée.

Malheureusement, les entreprises artisanales restent confrontées à un durcissement des conditions bancaires en matière de crédit ou de découvert de trésorerie.

Les nouvelles mesures annoncées le 5 octobre par le président de la République sont de nature à consolider les fonds propres des entreprises et à accélérer leur développement dès l'issue de la crise.

L'UPA approuve ce nouveau plan.

Pour autant, il ne concerne pas vraiment notre secteur.

Je veux rappeler que la majorité des entreprises, celles qui emploient jusqu'à 20 salariés, sont d'abord confrontées à des difficultés de trésorerie.

Pourtant, une fois de plus les pouvoirs publics savent mobiliser des fonds au profit d'investissements massifs et omettent totalement d'accompagner le développement de centaines de milliers de petites entreprises, c'est regrettable.

J'en arrive donc aux demandes de l'UPA en vue de soutenir l'activité de l'artisanat.

Nous savons que près de 300.000 artisans vont partir en retraite dans les dix prochaines années, soit 30.000 entreprises artisanales qui chaque année, soit sont transmises, soit cessent leur activité.

Comprenez l'enjeu. Il s'agit ni plus ni moins de l'avenir de notre secteur

Or, il faut bien reconnaître que la marche à franchir pour reprendre une entreprise est souvent élevée.

Trop de candidats naturels à la reprise d'entreprise ne disposent pas d'un capital de départ suffisant pour se lancer.

Résultat : des milliers d'entreprises ferment définitivement faute de repreneur.

Voilà pourquoi l'UPA demande la création d'un Fonds de soutien à la reprise d'entreprise dédié à l'économie de proximité.

Ce fonds doit permettre d'accorder des avances remboursables à taux 0 à tous ceux qui veulent reprendre une entreprise et auxquels les banques refusent de prêter de l'argent en l'absence d'apport personnel suffisant.

Ce dispositif d'avances remboursables est opérationnel dans plusieurs régions ; il a fait la preuve de son efficacité.

A travers la création d'un tel fonds, l'UPA propose donc à l'Etat de généraliser et d'amplifier une solution qui marche et qui sera triplement gagnante :

- une entreprise pérennisée avec sa clientèle et son offre de produits ou de services,
- des emplois maintenus, en moyenne quatre par entreprise artisanale,
- une contribution à la richesse nationale et à la qualité de vie des personnes qui résident autour de l'entreprise.

Ce fonds doit-il être créé dans le cadre du Grand emprunt ?

A dire vrai, à l'UPA nous avons d'abord accueilli cette idée d'emprunt avec circonspection.

En effet, compte tenu des dépenses engagées depuis 2008 pour faire face à la crise, je me demande si la France ne l'a pas déjà réalisé cet emprunt.

En tout état de cause, nous refusons qu'il soit utilisé à éponger des déficits ou à financer des dépenses courantes.

Outre le Fonds de soutien à la reprise d'entreprise, l'UPA propose d'utiliser l'emprunt, puisque celui-ci a été décidé, à deux grands volets d'investissement, l'un à visée sociale et l'autre strictement économique.

Ainsi, dans la droite ligne du Grenelle de l'environnement, il conviendrait d'encourager financièrement l'achat de véhicules professionnels émettant peu ou pas de CO².

Pour les artisans de l'alimentation qui effectuent des tournées en milieu rural, pour les taxis, les ambulanciers, les véhicules de chantiers des artisans du bâtiment... : il s'agirait d'une mesure immédiatement efficace, parce que source d'économies.

Pour l'industrie automobile, cela se traduirait par un regain de commandes et d'activité.

On nous affirme que le coût de la taxe carbone sera compensé pour les entreprises par la suppression de la taxe professionnelle.

Rien n'est moins sûr pour ce qui concerne l'artisanat et le commerce de proximité.

Il apparaît d'autant plus utile de prévoir des mesures permettant aux entreprises de mieux amortir le coût de la taxe carbone et d'adopter plus rapidement un comportement vertueux sur le plan écologique.

Le temps est venu, en parallèle, d'engager une politique d'équipement et d'aménagement du territoire qui soit source de cohésion sociale.

Il nous faut absolument inventer des solutions alternatives à la « course folle » dans laquelle nous sommes entrés depuis les années 60 et qui a fait que lieux de résidence, de travail et de consommation sont systématiquement éloignés les uns des autres.

Elaborons des plans de développement de la proximité adaptés aux zones rurales et périurbaines, mais aussi aux centres villes, et aux quartiers sensibles qui pâtissent d'un manque crucial d'activités économiques de proximité et en conséquence de lien social.

Comme vous pouvez le constater, l'UPA demeure convaincue que l'artisanat et l'économie de proximité, ont de sérieux atouts en poche.

Alors que les grandes entreprises sont inévitablement soumises à une logique internationale, qu'elles ne peuvent se soustraire par exemple au mouvement général de délocalisations des emplois, l'économie de proximité est indispensable pour maintenir l'activité sur les territoires, développer une offre de formation sans laquelle on ne prépare pas l'avenir, et bien sûr, pour garantir des emplois pérennes.

Toutes les politiques qui viennent fragiliser ce formidable potentiel sont à bannir.

Le régime de l'auto-entrepreneur en fait partie.

Je ne vais pas m'étendre ici sur les accusations que nous portons contre ce régime mais je vous serais particulièrement reconnaissant en revanche si vous pouviez transmettre au Premier ministre nos interrogations quant à son application.

Après avoir sollicité le Président de la République, j'ai obtenu l'ouverture d'une concertation avec Hervé Novelli, et la promesse que certaines de nos revendications seraient prises en compte dans le cadre du projet de loi relatif à la réforme des réseaux consulaires.

L'UPA voudrait avoir la certitude que les aménagements promis seront bien intégrés dans le projet de loi et s'inquiète de la date à laquelle les parlementaires vont être saisis.

Vous comprendrez mieux ce détour par l'auto-entrepreneur quand j'aurai évoqué la loi sur la formation professionnelle.

Concernant ce texte, nous avons apprécié la façon dont vous vous êtes engagé pour que le contenu de la loi ne trahisse pas la volonté exprimée par les partenaires sociaux dans l'accord qu'ils ont signé en janvier dernier.

En particulier l'UPA se réjouit, dans le cadre du financement de la formation, du maintien d'une section dédiée à la formation des salariés des entreprises de moins de 10.

De même, il est tout à fait satisfaisant de constater que le principe de mutualisation des fonds de la formation s'opérera en priorité en direction des salariés des petites entreprises et non l'inverse.

En revanche, une disposition soulève une véritable colère dans nos rangs, et pour cause.

La loi prévoit d'exempter les auto-entrepreneurs de cotisations formation.

Ainsi, on organise une profonde injustice.

Non seulement les entreprises de droit commun vont devoir faire face à la concurrence déloyale des auto-entrepreneurs, mais en plus elles vont supporter seules le financement de la formation de ces auto-entrepreneurs.

Je me permets d'autant plus de vous interpeller sur ce point, Monsieur le ministre, que vous avez déclaré mardi sur une radio nationale, que tous ceux qui se forment doivent contribuer au financement de leur formation.

Vraiment nous comptons sur vous pour supprimer cette anomalie dans les textes d'application de la loi.

Autre thème qui relève directement de vos attributions : Pôle emploi

Vous savez que nous avons soutenu cette création d'un véritable service public de l'emploi avec l'ensemble des partenaires sociaux

Je viens d'ailleurs de vous adresser une lettre dans ce sens.

J'ajoute surtout dans ce courrier que la mise en place de Pôle emploi doit avoir pour but, non seulement d'améliorer l'efficacité de la recherche d'emploi, mais aussi d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement.

Or, il faut bien l'avouer Monsieur le ministre, cette mission n'est pas encore assurée.

A l'issue du 1^{er} semestre de cette année, au plus fort de la crise, 28% des entreprises artisanales rencontraient des difficultés de recrutement.

Qui peut accepter ça alors que le taux de chômage ne cesse de croître ?

« *Cela tient à un mauvais management de Pôle emploi* » ai-je lu dans un journal du soir.

Les partenaires sociaux avaient pourtant clairement mis en garde le gouvernement sur ce point.

Certes les organisations patronales et syndicales ont été associées à la gouvernance de Pôle emploi mais il ne faudrait pas que cette intention reste lettre morte. Nous comptons sur vous Monsieur le ministre, d'une part pour que Pôle emploi développe très rapidement les services aux entreprises, et d'autre part pour que les partenaires sociaux bénéficient d'un vrai champ d'action.

Cher Laurent Wauquiez, je sais que vous connaissez les ressources considérables apportées par l'artisanat et l'économie de proximité en matière de formation et d'emploi

La séance qui va suivre, au cours de laquelle nous célébrerons justement ces succès, témoignera de ce formidable dynamisme.

Pour ma part, je vous invite au nom de l'UPA à être le porte-parole de l'artisanat et de l'économie de proximité auprès du gouvernement, avec un seul mot d'ordre : comptez sur nous pour conforter la croissance et la cohésion sociale du pays.

Monsieur le ministre, je vous remercie.